



Prestations compensatoire

Par **Etnna0705**, le **23/08/2019** à **21:19**

Bonjour, mon épouse ne travaille plus depuis 2013. Nous nous séparons. Je travaille seul et elle me demande une prestation compensatoire de 500 euro. Je gagne environ 1800 euro j'ai accepté. Je viens de découvrir que suite aux héritages de ses parents et grands parents elle a plus 130000 euro de côté sur son livret qu'elle gardera pour elle. De mon côté on a séparé nos économies à nous deux je récupère moins de 5000 euro en tout. Dois je lui verser malgré tout une prestation compensatoire malgré tout l'argent dont elle dispose ?

Par **Visiteur**, le **24/08/2019** à **00:05**

Bonjour

Vous pouvez adresser une requête au JAF, en révision de cette prestation.
(formulaire cerfa 11530*05).